



Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo Facilitation belge (2018-2019)

La quatrième Réunion du Conseil du PFBC Brazzaville, Congo, 1^{er} juin 2018

Note d'information

Quatrième Réunion du Conseil du PFBC

La Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), a le plaisir d'annoncer que la quatrième Réunion du Conseil du PFBC se tiendra **le 1^{er} juin 2018 à Brazzaville, République du Congo.**

La Réunion du Conseil du PFBC sera présidée par le Ministre d'État François-Xavier de Donnea, Facilitateur du Royaume de Belgique du PFBC. Elle sera rehaussée par la présence effective des politiques suivants : Son Excellence Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo ; Son Excellence Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC ; Son Excellence Madame Arlette Soudan-Nonault, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, Coordinatrice technique de la Commission Climat du Bassin du Congo ; Her Excellency Mrs Francine Tumushime, Ministre des Terres et des Forêts, Rwanda et Son Excellence Monsieur Henri Djombo, Ministre d'État en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et la Pêche et Président sortant du Comité Technique de l'Union Africaine sur la Faune, l'Environnement, et l'Agriculture.

Y prendront également part activement les représentants des sept collèges qui constituent le PFBC à savoir :

- Collège régional du PFBC : CEEAC, COMIFAC et le Congo
- Collège de la société civile du PFBC : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN)
- Collège des ONG internationales du PFBC : AWF et WWF
- Collège du secteur privé du PFBC : ATIBT, TFT
- Collège des bailleurs de fonds du PFBC : UE et US
- Collège scientifique et académique du PFBC : CIRAD et UCLA
- Collège des acteurs multilatéraux du PFBC : FAO, GVTC, UNESCO

Ces représentants des collèges seront pour certains accompagnés de conseillers. La réunion rassemblera une cinquantaine de participants avec une spécificité remarquée : la participation d'une importante délégation de la République du Congo.

Tel qu'annoncé dans sa feuille de route, la Facilitation belge du PFBC s'investit pleinement dans la consolidation des résultats déjà obtenus dans le cadre de la réforme de la gouvernance du PFBC initiée par la Facilitation de l'UE et par l'ensemble des partenaires au cours de la période 2016-2017, et s'appuie à ce titre pour son action sur le fonctionnement régulier du Conseil du PFBC et des Collèges des

partenaires, ainsi que sur une organisation efficace des réunions annuelles des partenaires du PFBC en 2018 et en 2019.

En effet, le nouveau cadre de coopération du PFBC, tel qu'adopté lors de la 16^{ème} Réunion des Partenaires tenue à Kigali en novembre 2016, prévoit que le « Conseil du PFBC se réunisse deux fois par an, une fois lors de la Réunion annuelle des Parties, et une fois entre ces réunions ». Ainsi, cette quatrième réunion du Conseil permettra d'une part de consolider le renforcement de la gouvernance du PFBC et constituera un cadre idéal pour promouvoir un dialogue élargi, et une coopération efficace entre toutes les parties prenantes au sein du partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création. D'autre part, les membres du Conseil du PFBC feront également l'état des lieux de la coordination et de l'harmonisation des actions en faveur des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et envisageront une meilleure articulation entre les stratégies de gestion durable des massifs forestiers d'une part, et des objectifs de développement économique dans la région.

Structure du Programme de la réunion

Le programme de la quatrième Réunion du Conseil du PFBC s'articule autour d'un premier segment dédié à la cérémonie d'ouverture du Conseil du PFBC y compris la présentation du Fonds Bleu et le Fonds pour l'Économie Verte, la Présentation sur les activités du Ministère de l'Économie Forestière et la présentation de la Feuille de route et le plan d'action pour 2018 de la Facilitation belge du PFBC et l'état de mise en œuvre de la gouvernance du PFBC. Ensuite, la parole sera donnée à chaque collègue du PFBC pour présenter l'état des lieux du Collège (actualités), et les perspectives ou activités envisagées par le collègue. Une emphase sera portée sur le Collège Régional. Enfin suivront les questions liées à l'orientation de l'organisation de la 18^{ème} Réunion des Parties du PFBC ou aux idées concernant la Réunion des Parties 2018 (format révisé) et les agendas des réunions – 2018, 2019, 2020.

Tout au long de la réunion, les membres du Conseil du PFBC pourront bénéficier d'espaces d'échange adéquats.

***En marge** de cette réunion sera organisé par la FAO un atelier de validation de la feuille de route pour une foresterie participative plus efficace en Afrique centrale : « La Feuille de route de Brazzaville ». Cet atelier rentre dans la mise en œuvre de la recommandation no. 2 du Stream 1 de la RdP 17 du PFBC.*

***En outre**, FERN projettera au cours de la pause-déjeuner un Film sur la foresterie Communautaire : Lorsqu'elle est efficace, la foresterie communautaire peut aider les communautés et contribuer aux objectifs climatiques et aux objectifs de développement durable. Découvrez le rôle que l'UE devrait jouer en regardant [notre nouveau film : Promouvoir la foresterie communautaire dans le Bassin du Congo : Quel rôle pour l'Union Européenne ? \(12min\) Par FERN](#)*

L'ordre du jour détaillé de la quatrième Réunion du Conseil du PFBC ainsi que des informations pratiques et logistiques, seront accessibles sur le site web du PFBC (<http://pfbccbfp.org/accueil.html>) dès qu'ils auront été finalisés.

Note aux éditeurs :

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des Etats-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002. Il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement 105 dont 10 pays d'Afrique centrale et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo (CEEAC, COMIFAC, pays partenaires, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé). Il constitue la plateforme régionale la plus complète consacrée à la protection et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Avec la signature du Traité sur la Commission des Forêts d'Afrique Central, (COMIFAC) et l'adoption du Plan de Convergence sous régional de la COMIFAC en 2005 à Brazzaville, les Chefs d'État et de Gouvernement des pays du Bassin du Congo ont confirmé leur engagement aux principes de conservation de la biodiversité et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, des droits fondamentaux de leurs peuples de compter sur les ressources forestières et ainsi que leur adhésion à la nécessité de concilier les besoins de développement avec les exigences de la conservation dans le cadre d'une coopération internationale.

La coopération au sein de PFBC vise à soutenir cette vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.

Quel est le rôle du Conseil du PFBC ?

Le Conseil du PFBC est un forum pour la promotion d'une concertation efficace entre les partenaires. En réunissant les représentants des collèges (à raison de deux représentants pour chacun des sept collèges) ce Conseil permet de mettre en œuvre une expression et une prise en compte plus efficace des points de vue des différents types de partenaires qui composent le PFBC. Il a pour objectif de permettre l'émergence de points de vue convergents sur les principales questions liées à la protection et à la gestion durable de ces forêts, y compris les problèmes les plus importants, les priorités et les efforts de promouvoir des actions concertées. Il permettra par ailleurs un suivi plus régulier des questions clés débattues par l'ensemble des partenaires.

Le Conseil se réunira deux fois par an (une fois lors des Réunions annuelles des Parties et une fois entre celles-ci). Il appuiera la Facilitation pour la préparation et le suivi des Réunions annuelles des Parties du PFBC.

Le Conseil fonctionnera de manière transparente et tous les partenaires du PFBC seront informés des résultats de toutes ses réunions.

Quels sont le rôle et les responsabilités des partenaires désignés par leurs pairs pour représenter, pour une période limitée, leur collègue au sein du Conseil du PFBC ?

Les membres du PFBC choisis par leurs collègues pour agir en tant que représentants de leur collègue doivent assurer la mise en place des échanges d'information opérationnels et efficaces entre les membres du collègue auquel ils appartiennent.

Au sein du Conseil du PFBC, ces représentants sont « la voix et les oreilles » de leurs collègues . Quand ils prennent part aux débats au sein du Conseil, ces représentants doivent agir en fonction des orientations décidées préalablement au sein du collègue auquel ils appartiennent. Ils doivent également fournir à tous les membres de leur collègue des comptes rendus fidèles de toutes les réunions du Conseil.

Compte tenu des responsabilités importantes qui incombent aux représentants des collèges, leur identification par leurs collègues au sein d'un collègue donné doit tenir compte de l'investissement non négligeable en temps et en ressources qui sera nécessaire pour remplir ce rôle de manière adéquate. Leurs responsabilités impliquent la participation à deux réunions du Conseil du PFBC par an, qui pourraient avoir lieu en Afrique centrale ou en Europe, ainsi que l'animation de la concertation au sein de leur collègue tout au long de l'année. Il est donc important de s'assurer que les représentants choisis soient à même de remplir pleinement ce rôle.

A quelle fréquence le Conseil et les collèges se réunissent-ils ?

Le Conseil se réunit deux fois par an, une fois lors des Réunions annuelles des Parties et une autre fois entre celles-ci.

Les collèges se réuniront physiquement au moins une fois par an, lors de la Réunion annuelle des Parties. Cependant d'autres rencontres peuvent être envisagées en marge d'autres événements auxquels plusieurs membres d'un collègue pourraient participer, tels que les conférences des parties des différentes initiatives pertinentes du système des Nations Unies, certaines réunions régionales, etc. La fréquence des rencontres dépendra certainement des différents collèges. Les collèges ne se réuniront pas nécessairement systématiquement avant chaque réunion du Conseil du PFBC. L'important est qu'ils se concertent pour préparer leurs points de vue sur les questions sur l'ordre du jour du Conseil, sans nécessairement devoir se réunir physiquement.

Il est prévu que le programme des Réunions annuelles des Parties du PFBC comprenne des réunions des collèges du PFBC ainsi que la réunion du Conseil.

La Facilitation du Royaume de la Belgique pendant la période 2018-2019


La quatrième Réunion du Conseil du PFBC sera la première réunion formelle du PFBC organisée au cours de la période de 2018 à 2019, durant laquelle le Royaume de Belgique pilote le Partenariat en assurant sa Facilitation.

Pour plus d'informations sur la feuille de route de la Facilitation du PFBC, veuillez suivre ce lien ci-dessous :



[Facilitation belge du PFBC - Feuille de route-FR.pdf \(58.0 Ko\)](#)

Bien vouloir télécharger ci-dessous le communiqué de presse :  Communiqué de presse - 1er mars 2018 - La Belgique reprend la facilitation du PFBC.pdf (86.8 Ko)

Pour en savoir plus sur les structures de gouvernance du PFBC bien vouloir consulter :  [Questions-Reponses-College-conseil-PFBC-FR.pdf \(75.1 Ko\)](#)